



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 01/02/2024 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Jérôme BONY, Francis PONS, et Olivier BARRE, Elisabeth FAYEL, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD et Guy LAYRAC

Membres du conseil absents : Patricia PANISSIE

Secrétaire de séance : Francis PONS

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents** : 10 / **représentés** : 0

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 25 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 4 janvier 2023**
- **Subvention DETR « Ilot Lagarrigue », programmation 2024**
- **Subvention Fonds Vert 2024 « Renaturation pour le projet « Ilot Lagarrigue »**
- **Subvention DETR – Réfection des voies communales**
- **Heures supplémentaires aux agents contractuels de droit public**
- **Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2024 (avant vote du budget 2024)**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS ADOPTEES

Subvention DETR 2024 « Ilot Lagarrigue » n°2024-02-01

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'après un refus de programmation en 2023 sur la demande de subvention demandée au titre de la DETR pour le financement du projet « Ilot Lagarrigue », il souhaite réitérer la demande, le projet et le plan de financement ayant gagné en maturité.

Il rappelle que la DETR peut soutenir la création d'espaces publics à hauteur de 25% du montant total subventionnable (et HT) et souhaite donc proposer une demande de financement à la DETR de 13 468.68 euros HT, soit 5.13% du montant total des travaux subventionnables.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter de la part de l'Etat une subvention de 13 468.68€ dans le cadre de la DETR 2024
- Accepte les modalités de réalisation et le plan de financement suivant :

Coût des travaux subventionnables HT. :	262 560,84 €
Fonds Vert (volet friche 2023)	75 932 €
Subvention DETR	13 468.68 €
Subvention Conseil départemental	62 800 €
Subvention Région	7 500 €
CCCM + SIEDA	50 350 €
Autofinancement	52 510.16 € (soit 20%)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Subvention Fonds Vert 2024 « Ilot Lagarrigue » n°2024-02-02

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'après une demande de Fonds Vert en 2023 sur le volet « recyclage foncier – friche » afin de demander un soutien financier au projet « Ilot Lagarrigue », il est nécessaire de redemander une aide du Fonds Vert sur le volet « Renaturation ».

Il précise que cette tranche des travaux ne représente qu'une partie des travaux encore à réaliser (soit 21%) mais qu'une demande DETR sera aussi faite pour une subvention d'aide à la création d'espaces publics, ainsi qu'une demande à la Région et au Département qui sera proratisée et répartie entre les travaux de renaturation (Fonds Vert) et démolition et aménagement de l'espace public (DETR).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 43% soit un montant de 28 082 € dans le cadre du volet « Renaturation » du Fonds Vert
- Accepte les modalités de réalisation et le plan de financement suivant :

Coût des travaux subventionnables H.T. :	65 975 €
Subvention Fonds Vert	28 082.00 €
Subvention Conseil départemental	17 200.00€
Subvention Région	7 500.00€
Autofinancement	13 193.00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Subvention DETR – Réfection des voies communales

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que selon le programme voirie choisi pour l'année 2024, une subvention peut être demandée à la DETR.

Après de nombreux échanges, les conseillers et le maire choisissent de focaliser le programme voirie 2024 au PATA (qui ne reçoit pas d'aide financière DETR). Il est tout de même envisagé de demander des devis pour refaire quelques endroits comme des parking, l'emplacement des poubelles à Saint-Félix et le devant de la salle des fêtes à Saint-Félix.

La délibération est donc reportée à une séance du conseil ultérieure.

Heures supplémentaires aux agents contractuels de droit public

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur les heures complémentaires et supplémentaires des agents.

A ce sujet, les élus se mettent d'accord pour dire qu'ils souhaitent que les agents récupèrent leurs heures au maximum du possible et que les heures soient payées en heures supplémentaires dans le cas échéant, avec les majorations prévues par la réglementation.

Il doit être fait un point avec le centre de gestion sur cette question d'encadrement des heures supplémentaires des agents, la délibération est donc reportée à une séance du conseil ultérieure.

Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2024

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré Emeline Regi (CDL de la commune) afin de se faire présenter les prochaines grandes lignes de la préparation du budget communal et du changement d'exercice.

La première grande étape est le calcul des Restes à réaliser. Ceux-ci sont présentés par la secrétaire et sont validés par le conseil.

Etape budgétaire : Restes à Réaliser

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra*	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1322/13	Régions	Invest.	R				0.00 €	4 700.00 €	4 700.00 €
1323/13	Départements	Invest.	R				0.00 €	9 396.00 €	9 396.00 €
1341/13	Dotat* équipt territoires ruraux	Invest.	R				0.00 €	18 994.68 €	18 994.68 €
1348/13	Autres	Invest.	R				22 779.60 €	63 748.15 €	63 748.15 €
2031/20	Frais d'études	Invest.	D				0.00 €	28 215.50 €	28 215.50 €
2128/21	Autres agenc. et aménag.	Invest.	D				0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
2132/21	Immeubles de rapport	Invest.	D				0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
2188/21	Autres immo corporelles	Invest.	D				850.00 €	44 106.00 €	44 106.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	850.00 €	97 321.50 €	97 321.50 €
Recettes	22 779.60 €	96 838.83 €	96 838.83 €
Différence (D-R)	-21 929.60 €	482.67 €	482.67 €

Les RAR étant estimés suffisants pour le paiement des dépenses en investissement avant le vote du budget (au plus tard à la mi-avril), il n'est pas nécessaire de délibérer sur les 25% possibles de budget d'investissement anticipé.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Projet « Cœur de village »

M. le Maire rend compte de l'estimation envoyée par le MOE Jérôme BOULOC sur le coût des travaux à venir :

RECAPITULATIF ESTIMATIONS DES TRAVAUX :

Rappel budget : 250 000,00 €HT

Base : Récapitulatif des travaux (€HT) :

LOT DEMOLITIONS / DESAMANTAGE / AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Démolitions – Déplombage	180 000,00
Désamiantage	40 000,00
Aménagements paysagers	35 000,00

Montant HT =	255 000,00
TVA 20.00% =	51 000,00
Montant TTC =	306 000,00

M. le Maire présente également le plan d'aménagement proposé par le MOE.

Les élus discutent longuement sur l'estimation des coûts et trouvent le plan d'aménagement pas abouti. Ils souhaitent demander un rendez-vous avec le MOE afin de revoir le plan et de discuter des coûts qu'ils estiment mal répartis.

Il sera également demandé au MOE d'aider à l'élaboration de l'appel d'offre. Certains élus se tiennent disponibles pour être présents lors de la rencontre.

La secrétaire de mairie Lucie CAPDEVILLE rappelle les échéances quant aux demandes de subvention, entre autres le Fonds Vert (sur la partie renaturation, donc aménagement des espaces verts) et la DETR (sur l'ensemble du projet (diag / démolition / déplombage / désamiantage / aménagement des espaces verts et places de stationnement) dont les dépôts doivent être faits au plus tard le 1^{er} mars. Pour la complétude des demandes de subvention il est rappelé qu'il faut avoir des devis, des plans de l'aménagement, un plan financier complet.

Il a été demandé également à Aveyron Ingénierie de venir accompagner la commune sur l'élaboration du plan financier et sur l'appel d'offre.

Terrain de quilles

M. le maire rapporte la demande qui lui a été faite de l'aménagement du terrain de quilles en prévision de l'accueil d'une journée de championnat. Le coût est estimé à 10 000 euros. Valérie QUINTARD propose de demander au Département les aides possibles et simultanément l'association de quilles fera sa recherche de subventions et sponsoring de son côté.

Déchèterie mobile

M. le maire rappelle son inquiétude quant à la menace de perdre la déchèterie mobile tous les deux mois sur la commune. C'est un service de la Communauté de communes Conques Marcillac qui a un coût et la fréquentation semble s'affaiblir.

M. le Maire va prendre rendez-vous à la CCCM pour soutenir le maintien de ce service.

Epareuse

Dans la perspective de la préparation des budgets (surtout d'investissement), M. le maire rappelle la nécessité d'avancer sur les devis de réparation de l'épareuse. De nombreux échanges s'en suivent, avec la proposition de demander des devis pour faire appel à un intervenant extérieur, ou un devis d'une épareuse neuve. Jérôme BONY et Olivier BARRE proposent d'aller relever avec Alain BONY l'employé communal, le nombre de km exacts de routes et chemins entretenus avec l'épareuse.

Document unique prévention et risques

Lucie CAPDEVILLE explique que la rédaction du document unique (prévention et risques au travail pour les agents) est lancée, sous le conseil de Mme DESGATS au centre de Gestion de l'Aveyron. Il faut qu'un élu participe au travail, Valérie QUINTARD se propose.

Jauge de la station-service

M. le Maire rapporte que plusieurs livraisons de carburant cette année ont causé des problèmes à cause d'une mauvaise jauge des cuves. Après avoir été conseillé par une entreprise d'opter pour une jauge numérique, et avant de prendre une décision, il est demandé à Lucie CAPDEVILLE de voir comment les stations communales proche de Saint-Félix-de-Lunel fonctionnent.

Distribution des sacs jaunes

M. le maire rappelle qu'il faut organiser la distribution des sacs jaunes le samedi 3 février, un binôme d'élus est composé pour chaque salle des fêtes et les dépliants sur le tri à distribuer aux administrés sont partagés entre les deux binômes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 23h30.

Arrêté du Procès-Verbal Séance du 4 janvier 2024	
<p>Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 4 janvier 2024 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.</p> <p>Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci.</p> <p>Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 4 janvier 2024.</p>	
Procès-Verbal arrêté le : 01/02/2024	
<p>Le Maire Guy VISSEQ</p> 	<p>Le/La secrétaire de séance</p> <p>Francis PONS</p> 